



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la**  
**Chambre des Député-e-s**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 16 juin 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant les comités d'élèves à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Les comités d'élèves jouent un rôle important dans nos établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. Ils facilitent le dialogue entre les élèves et les établissements scolaires. Ils représentent et défendent les droits et intérêts des élèves et constituent le lien entre les élèves et les enseignants, l'administration de l'école et les parents. Ils jouent aussi le rôle d'interlocuteur direct des élèves et font des propositions pour améliorer la vie quotidienne à l'école.

La base légale pour les comités d'élèves dans l'enseignement secondaire (ES) et secondaire technique (EST) se trouve dans la loi du 27 août 1997<sup>1</sup>. Les modalités concernant le fonctionnement des comités d'élèves sont réglées par le biais d'un règlement grand-ducal du 1er août 2001 portant organisation des comités d'élèves. Conformément à l'idée de l'autonomie des lycées, aucun desdits textes législatifs ne prévoit qu'un budget minimal pour les comités d'élèves soit mis à disposition par les établissements scolaires.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Existe-t-il des lycées n'ayant pas prévu de ligne budgétaire pour le fonctionnement de leurs comités d'élèves pour l'année scolaire 2016/2017 ? Dans l'affirmative, quels sont ces lycées ?**
- 2. Afin de permettre un bon fonctionnement de tous les comités d'élèves dans nos établissements d'ES et d'EST, est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis, qu'une recommandation de budget minimal pour les comités d'élèves (lié au nombre d'élèves) de la part de son Ministère pourrait être utile?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
**Claude Adam**  
Député

---

<sup>1</sup> Loi du 27 août 1997 ayant pour objet de compléter la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue par une disposition portant création de comités d'élèves auprès des lycées et des lycées techniques et d'une conférence nationale des élèves.